

DECRET N° 79/527 du 28/09/79

portant nomination de Monsieur BISSETETE
Abraham en qualité de Co-Directeur Techni-
que de la SUCO.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le Décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 15/78 du 11 Avril 1978 portant création de la
SUCO ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- Monsieur BISSETETE Abraham, Ingénieur électro-Mécanicien
précédemment Chef de Production Adjoint à la SUCO est nommé Co-Directeur
Technique de la SUCO.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieu-
res contraires prend effet à compter de la date de prise de fonction par
l'intéressé et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la Répu-
blique Populaire du Congo.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Fait à Brazzaville, le 28 SEPTEMBRE 1979

Le Ministre de l'Industrie
et du Tourisme,

Marius MOUAMBANGA.-

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-